

**Arrêté temporaire n°2026-0589
Portant réglementation du stationnement**

Rue Nain

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par **Lutun David** aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement

CONSIDÉRANT qu'un échafaudage rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/10/2026 au 16/10/2026 Rue Nain

ARRÊTE

Article 1

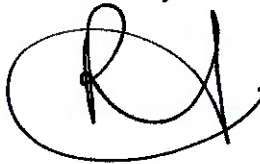
À compter du 05/10/2026 et jusqu'au 16/10/2026, le stationnement des véhicules est interdit du n°9 au n°11 Rue Nain. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques.

Fait à Wattrelos, le 22 septembre 2026

Pour le Maire,
Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

